



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Valérie SALLÉ
05 67 73 21 07
valerie.salle@culture.gouv.fr

Références : LM/VS/23/51043

*Réponse au site de Toulouse
32 rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse cedex 6*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Madame Emmanuelle BOUDOU
Chemin de Campané
32170 MIELAN

Toulouse, le 22 novembre 2023

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : MIELAN (GERS), 1 chemin de Campané - IA0322522300005
Livres V du Code du patrimoine

Madame,

La Mairie d'Auch m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, dont je vous rappelle les termes :

« Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Occitanie,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie

Léopold MAUREL